



ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE

**RAPPORT DE LA VINGT ET UNIÈME SESSION DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE
DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE,
TENUE À BUENOS AIRES DU 6 AU 14 DÉCEMBRE 2004**

TABLE DES MATIÈRES

| | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|--|--------------------|-------------|
| I. OUVERTURE DE LA SESSION (Point 1 de l'ordre du jour)..... | 1 – 2 | 3 |
| II. QUESTIONS D'ORGANISATION (Point 2 de l'ordre du jour) | 3 – 7 | 3 |
| A. Adoption de l'ordre du jour | 3 – 4 | 3 |
| B. Organisation des travaux de la session | 5 | 4 |
| C. Élection des membres du Bureau autres que le Président | 6 – 7 | 4 |
| III. ASPECTS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET SOCIOÉCONOMIQUES DES INCIDENCES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES AINSI QUE DE LA VULNÉRABILITÉ ET DE L'ADAPTATION À CES CHANGEMENTS (Point 3 de l'ordre du jour) | 8 – 12 | 5 |
| IV. ASPECTS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET SOCIOÉCONOMIQUES DE L'ATTÉNUATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (Point 4 de l'ordre du jour) | 13 – 22 | 6 |
| V. QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES (Point 5 de l'ordre du jour) | 23 – 76 | 7 |
| A. Guide des bonnes pratiques pour les activités relevant du secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF) au titre du Protocole de Kyoto, produits ligneux récoltés et autres questions concernant le secteur UTCATF | 23 – 35 | 7 |

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

| | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|---|--------------------|-------------|
| B. Activités de boisement et de reboisement de faible ampleur prises en compte au titre du mécanisme pour un développement propre | 36 – 41 | 9 |
| C. Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux | 42 – 48 | 10 |
| D. Questions relatives aux inventaires de gaz à effet de serre | 49 – 59 | 11 |
| E. Questions relatives aux articles 7 et 8 du Protocole de Kyoto . | 60 – 64 | 13 |
| F. Questions relatives aux systèmes de registres prévus au paragraphe 4 de l'article 7 du Protocole de Kyoto | 65 – 71 | 14 |
| G. Projections des émissions des Parties visées à l'annexe I de la Convention | 72 – 76 | 15 |
| VI. MISE AU POINT ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIES (Point 6 de l'ordre du jour) | 77 – 92 | 15 |
| VII. POLITIQUES ET MESURES CORRESPONDANT À DE «BONNES PRATIQUES» APPLIQUÉES PAR LES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION (Point 7 de l'ordre du jour) | 93 – 96 | 19 |
| VIII. RECHERCHE ET OBSERVATION SYSTÉMATIQUE (Point 8 de l'ordre du jour) | 97 – 109 | 19 |
| IX. COOPÉRATION AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES COMPÉTENTES (Point 9 de l'ordre du jour) | 110 – 115 | 22 |
| X. QUESTIONS DIVERSES (Point 10 de l'ordre du jour) | 116 – 124 | 23 |
| A. Questions relatives à l'application du paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto..... | 116 – 119 | 23 |
| B. Autres questions..... | 120 – 124 | 23 |
| XI. RAPPORT DE LA SESSION (Point 11 de l'ordre du jour)..... | 125 | 24 |
| XII. CLÔTURE DE LA SESSION | 126 – 127 | 24 |
| <u>Annexes</u> | | |
| I. Membres du Groupe d'experts du transfert de technologies pour 2005-2006 | | 25 |
| II. Documents dont l'organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique était saisi à sa vingt et unième session..... | | 26 |

I. OUVERTURE DE LA SESSION

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La vingt et unième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) s'est tenue à La Rural, Buenos Aires (Argentine), du 6 au 14 décembre 2004.
2. Le Président du SBSTA, M. Abdullatif Salem Benrageb (Jamahiriya arabe libyenne), a ouvert la session et souhaité la bienvenue à toutes les Parties et à tous les observateurs. Il a salué M. Arthur Rolle (Bahamas) et M. Ibrahim Al-Ajmi (Oman), respectivement Vice-Président et Rapporteur du SBSTA.

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À sa 1^{re} séance, le 6 décembre, le SBSTA a examiné une note du Secrétaire exécutif contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/SBSTA/2004/7). Une déclaration a été faite par le représentant d'une Partie.
4. À la même séance, le SBSTA a adopté l'ordre du jour tel qu'il avait été modifié, à savoir:
 1. Ouverture de la session.
 2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session;
 - c) Élection des membres du Bureau autres que le Président;
 3. Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des incidences des changements climatiques ainsi que de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements.
 4. Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques de l'atténuation des changements climatiques.
 5. Questions méthodologiques:
 - a) Guide des bonnes pratiques pour les activités relevant du secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF) au titre du Protocole de Kyoto, produits ligneux récoltés et autres questions concernant le secteur UTCATF;
 - b) Activités de boisement et de reboisement de faible ampleur prises en compte au titre du mécanisme pour un développement propre;

- c) Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux;
 - d) Questions relatives aux inventaires de gaz à effet de serre;
 - e) Questions relatives aux articles 7 et 8 du Protocole de Kyoto;
 - f) Questions relatives aux systèmes de registres prévus au paragraphe 4 de l'article 7 du Protocole de Kyoto;
 - g) Projections des émissions des Parties visées à l'annexe I de la Convention.
- 6. Mise au point et transfert de technologies.
 - 7. Politiques et mesures correspondant à de «bonnes pratiques» appliquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention.
 - 8. Recherche et observation systématique.
 - 9. Coopération avec les organisations internationales compétentes.
 - 10. Questions diverses:
 - a) Questions relatives à l'application du paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto;
 - b) Autres questions.
 - 11. Rapport de la session.

B. Organisation des travaux de la session

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

5. Le SBSTA a examiné cette question à sa 1^{re} séance, le 6 décembre, durant laquelle le Président a attiré l'attention sur le programme de travail provisoire affiché sur le site Web de la Convention. Le secrétariat a informé le SBSTA de l'état de la documentation.

C. Élection des membres du Bureau autres que le Président

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

6. Le SBSTA a examiné cette question à sa 1^{re} séance, le 6 décembre, et à sa 6^e séance, le 14 décembre. À la 1^{re} séance, le Président a attiré l'attention des Parties sur l'article 27 du projet de règlement intérieur appliqué, en vertu duquel le SBSTA était appelé à élire son vice-président et son rapporteur. Il a fait savoir qu'il tiendrait des consultations avec les coordonnateurs des groupes régionaux, qui devaient lui communiquer les noms des candidats proposés pour ces deux postes.

7. À la 6^e séance, le Président a informé les Parties que les groupes régionaux s'étaient mis d'accord sur les candidats proposés aux postes de vice-président et de rapporteur du SBSTA.

À la 6^e séance, le SBSTA a élu M. Amjad Abdulla (Maldives) vice-président et a réélu M. Ibrahim Al-Ajmi (Oman) rapporteur. Ces deux membres du Bureau rempliraient un mandat d'un an. M. Abdulla pourrait être réélu pour une année supplémentaire. Le Président a noté qu'ils rempliraient leurs fonctions pendant les vingt-deuxième et vingt-troisième sessions et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Il a remercié les membres du Bureau en place pour le travail qu'ils avaient accompli.

III. ASPECTS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET SOCIOÉCONOMIQUES DES INCIDENCES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES AINSI QUE DE LA VULNÉRABILITÉ ET DE L'ADAPTATION À CES CHANGEMENTS (Point 3 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

8. Le SBSTA a examiné cette question à ses 3^e et 6^e séances, les 9 et 14 décembre respectivement. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2004/INF.13 et MISC.12 et Add.1. Des déclarations ont été faites par les représentants de 23 Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un au nom de la Communauté européenne et de ses États membres, un au nom du Groupe des États d'Afrique et un autre au nom de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS). Une déclaration a également été faite par une organisation ayant le statut d'observateur.

9. À sa 3^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Philip Gwage (Ouganda) et M. David Warrilow (Royaume-Uni). À la 6^e séance, M. Warrilow a rendu compte des résultats de ces consultations.

10. À sa 6^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions¹ proposées par le Président.

2. Conclusions

11. Le SBSTA s'est félicité de l'échange d'informations, de données d'expérience et de vues entre les Parties, experts et organisations qui avaient participé à l'atelier organisé au cours de la session sur «l'application de méthodes et d'outils, y compris de modèles régionaux, pour évaluer les incidences des changements climatiques ainsi que la vulnérabilité et les mesures d'adaptation, et sur les liens entre l'adaptation et le développement durable». Il a exprimé sa gratitude aux intervenants pour leurs contributions et a remercié le secrétariat d'avoir établi un document de base relatif aux méthodes applicables pour évaluer les incidences et concevoir des mesures d'adaptation (FCCC/SBSTA/2004/INF.13). Le SBSTA a également pris note des vues communiquées par les Parties, qui étaient rassemblées dans les documents FCCC/SBSTA/2004/MISC.12 et Add.1.

12. Le SBSTA n'a pas achevé l'examen de ce point de l'ordre du jour et a noté que le projet de texte publié sous la cote FCCC/CP/2004/CRP.1 ne tenait pas compte des préoccupations

¹ Projet de conclusions adopté sous la cote FCCC/SBSTA/2004/L.31, tel que modifié.

exprimées par les Parties. Il a décidé de transmettre ce projet de texte à la présidence de la Conférence des Parties pour qu'elle l'examine plus avant².

IV. ASPECTS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET SOCIOÉCONOMIQUES DE L'ATTÉNUATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

(Point 4 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

13. Le SBSTA a examiné ces questions à ses 4^e et 6^e séances, tenues respectivement les 10 et 14 décembre. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2004/MISC.13 et Add.1. Des déclarations ont été faites par les représentants de 13 Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine et un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

14. À sa 4^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Toshiyuki Sakamoto (Japon) et M. Kok Seng Yap (Malaisie). À la 6^e séance, M. Sakamoto a rendu compte des résultats des consultations tenues par le groupe de contact.

15. À sa 6^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions³ proposées par le Président.

2. Conclusions

16. Le SBSTA a pris note des communications des Parties contenues dans les documents FCCC/SBSTA/2004/Misc.13 et Add.1.

17. Il s'est félicité de l'échange de vues entre les Parties et les autres participants lors de l'atelier tenu sur la question de l'atténuation pendant la session en cours et a pris note avec satisfaction du résumé des travaux de l'atelier établi par son Président.

18. Le SBSTA a noté que de nombreuses techniques et pratiques existantes permettaient de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de contribuer au développement durable et qu'il fallait s'efforcer davantage de surmonter les obstacles à un recours accru à de telles techniques et pratiques. Il a noté en outre que la mise au point, le déploiement et la diffusion de techniques novatrices joueraient un rôle essentiel dans l'atténuation des changements climatiques à long terme.

19. Le SBSTA est convenu de continuer à axer ses travaux sur l'échange d'informations, de données d'expérience et de vues entre les Parties sur les possibilités et solutions qui s'offraient en pratique pour faciliter la mise en œuvre de la Convention, comme la Conférence des Parties lui en avait donné mandat par sa décision 10/CP.9.

² Pour le texte de la décision, telle qu'elle a été adoptée, voir le document FCCC/CP/2004/10/Add.1, décision 1/CP.10, sect. IV.

³ Projet de conclusions adopté sous la cote FCCC/SBSTA/2004/L.27, tel que modifié.

20. Le SBSTA a demandé au secrétariat d'organiser un atelier au cours de sa vingt-deuxième session (mai 2005), sous la direction de son président, dans le but de poursuivre l'échange d'informations, de données d'expérience et de vues sur les possibilités et solutions qui s'offraient en pratique pour œuvrer à l'atténuation des changements climatiques tout en contribuant au développement durable, en particulier sur les sujets suivants:

a) Les facteurs qui influent sur la mise au point, le déploiement et la diffusion de techniques d'atténuation novatrices, notamment les activités de coopération internationale, ainsi que la mise en évidence des obstacles et leur élimination;

b) Les aspects socioéconomiques de l'atténuation, tels que les coûts et avantages, les bénéfices accessoires, l'impact sur la lutte contre la pauvreté et l'impact économique, y compris les effets d'entraînement.

21. Le SBSTA a invité les Parties à communiquer au secrétariat, avant le 14 février 2005, leurs vues sur l'organisation de l'atelier susmentionné, à rassembler dans un document de la série MISC.

22. Le SBSTA a invité en outre les Parties à communiquer, avant le 5 août 2005, leurs avis sur les enseignements tirés des ateliers antérieurement consacrés à la question de l'atténuation et sur la suite éventuelle des travaux au titre de ce point de l'ordre du jour. Il a demandé au secrétariat de réunir ces communications dans un document de la série MISC, afin de faciliter la poursuite de son examen des sujets susmentionnés au titre de ce point de l'ordre du jour à sa vingt-troisième session.

V. QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES

(Point 5 de l'ordre du jour)

A. Guide des bonnes pratiques pour les activités relevant du secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF) au titre du Protocole de Kyoto, produits ligneux récoltés et autres questions concernant le secteur UTCATF

(Point 5 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

23. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1^{re} et 6^e séances, les 6 et 14 décembre respectivement. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2004/INF.11 et INF.16. Des déclarations ont été faites par les représentants de huit Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres⁴ et un autre au nom de l'AOSIS.

24. À sa 1^{re} séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. William Agyemang-Bonsu (Ghana) et M. Audun Rosland (Norvège). À la 6^e séance, M. Rosland a rendu compte de ces consultations.

⁴ La Croatie et la Roumanie se sont associées à cette déclaration.

25. À sa 6^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions⁵ proposées par le Président.

2. Conclusions

Guide des bonnes pratiques pour les activités relevant du secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie

26. Le SBSTA a pris note des renseignements figurant dans le document FCCC/SBSTA/2004/INF.16 sur les questions relatives aux projets concernant l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF) exécutés au titre de l'article 6 du Protocole de Kyoto.

27. Le SBSTA a décidé de recommander un projet de décision sur un guide des bonnes pratiques pour les activités relevant du secteur UTCATF en vertu des paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto (FCCC/SBSTA/2004/L.26/Add.1), y compris un projet de décision à transmettre à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (COP/MOP) à sa première session, pour adoption par la Conférence des Parties à sa dixième session⁶.

28. Conformément à la décision 16/CP.9, le SBSTA a noté que l'application du projet de décision mentionné au paragraphe 27 ci-dessus comportait des coûts et qu'elle dépendait donc de la disponibilité de fonds supplémentaires.

Produits ligneux récoltés

29. Le SBSTA a pris note du document FCCC/SBSTA/2004/INF.11, qui contenait le rapport de l'atelier sur les produits ligneux récoltés qui s'était tenu à Lillehammer (Norvège) du 30 août au 1^{er} septembre 2004. Il a remercié le Gouvernement norvégien d'avoir accueilli cet atelier et les Gouvernements canadien, néo-zélandais, norvégien et suisse de l'avoir soutenu financièrement.

30. Le SBSTA a pris note des travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) concernant la conception de méthodes permettant d'estimer, de mesurer et de notifier les produits ligneux récoltés dans le contexte de la version 2006 des *Lignes directrices du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre* et de l'intention du GIEC de mettre au point, aux fins de l'établissement des inventaires de GES en application de la Convention, des méthodes qui soient neutres à l'égard d'approches comptables potentielles pour les produits ligneux récoltés. Le SBSTA a invité le GIEC à rendre compte régulièrement des progrès accomplis à cet égard.

31. Le SBSTA a noté qu'il était nécessaire d'analyser de façon plus approfondie les incidences socioéconomiques et environnementales, les effets sur les stocks de carbone forestiers et les émissions dans les Parties visées à l'annexe I de la Convention (Parties visées à l'annexe I) et les

⁵ Projet de conclusions adopté sous la cote FCCC/SBSTA/2004/L.26.

⁶ Pour le texte de la décision, telle qu'elle a été adoptée, voir le document FCCC/CP/2004/10/Add.2, décision 15/CP.10.

Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I), les effets sur la gestion forestière durable et l'utilisation de la biomasse, les conséquences dans les pays qui importent et exportent du bois, et les effets sur le commerce, de la notification des émissions de GES résultant de la production, de l'utilisation et de l'élimination des produits ligneux récoltés, y compris ceux qui découlaient de l'application des méthodes comptables examinées lors de l'atelier. Le SBSTA a décidé de poursuivre l'examen de cette question à sa vingt-troisième session (novembre 2005).

32. Le SBSTA a invité les Parties visées à l'annexe I qui ne l'avaient pas fait à communiquer les données et informations disponibles sur l'évolution des stocks de carbone et des émissions de GES provenant des produits ligneux récoltés, d'une façon transparente, au secrétariat pour le 1^{er} août 2005 au plus tard. Il a également invité les Parties visées à l'annexe I à soumettre au secrétariat, pour le 1^{er} août 2005 au plus tard, des données et informations à jour sur les produits ligneux récoltés et l'expérience retirée de l'utilisation des *Lignes directrices révisées du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (1996) pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre* et du *Guide des bonnes pratiques pour le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie*, en vue d'établir ces données et ces informations.

33. Le SBSTA a prié le secrétariat de rassembler ces communications et les informations sur les produits ligneux récoltés contenues dans les communications précédentes des Parties portant spécifiquement sur les produits ligneux récoltés et dans les rapports nationaux sur les inventaires de GES, pour examen à sa vingt-troisième session.

Autres questions concernant le secteur UTCATF

34. Le SBSTA n'a pas achevé son examen des points visés aux alinéas *h* à *k* du paragraphe 24 du document FCCC/SBSTA/2003/15. Il a décidé de poursuivre son examen de ces points à une session future.

35. Pour donner suite à un mandat que lui avait donné la Conférence des Parties à sa septième session, le SBSTA a discuté de la possibilité d'utiliser des définitions des forêts qui soient axées sur les biomes pour la deuxième période d'engagement et les périodes d'engagement ultérieures. Il a noté qu'une décision à ce sujet n'était pas nécessaire à ce stade et a décidé d'examiner la question à une session future.

B. Activités de boisement et de reboisement de faible ampleur prises en compte au titre du mécanisme pour un développement propre (Point 5 b) de l'ordre du jour

1. Délibérations

36. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1^{re} et 5^e séances, tenues les 6 et 14 décembre respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/2004/INF.12. Des déclarations ont été

faites par les représentants de six Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres⁷ et un autre au nom de l'AOSIS.

37. À sa 1^{re} séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M^{me} Thelma Krug (Brésil) et M. Jim Penman (Royaume-Uni). À la 5^e séance, M^{me} Krug a rendu compte de ces consultations.

38. À sa 5^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions⁸ proposées par le Président.

2. Conclusions

39. Le SBSTA a examiné le document FCCC/SBSTA/2004/INF.12 dans lequel était proposé un projet de décision sur des modalités et procédures simplifiées pour la prise en compte des activités de boisement et de reboisement de faible ampleur au titre du mécanisme pour un développement propre ainsi que sur les mesures à prendre pour faciliter l'exécution de ces activités.

40. Le SBSTA a noté que, conformément à la décision 16/CP.9, la Secrétaire exécutive avait donné aux Parties une indication des incidences administratives et budgétaires du projet de décision. Il a noté également qu'aucun crédit n'avait été prévu dans le budget de base pour l'exercice biennal 2004-2005 et que la décision ne pourrait être mise en application que si des fonds supplémentaires étaient disponibles.

41. Le SBSTA a décidé de recommander un projet de décision sur le sujet (FCCC/SBSTA/2004/L.20/Add.1) pour adoption par la Conférence des Parties à sa dixième session⁹.

C. Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux (Point 5 c) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

42. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1^{re} et 5^e séances, tenues respectivement les 6 et 14 décembre. Aucun nouveau document n'avait été établi au titre de ce point. Des déclarations ont été faites par les représentants de neuf Parties, dont un au nom de la Communauté européenne et de ses États membres¹⁰ et un autre au nom de l'AOSIS.

⁷ La Croatie s'est associée à cette déclaration.

⁸ Projet de conclusions adopté sous la cote FCCC/SBSTA/2004/L.20.

⁹ Pour le texte de la décision, telle qu'elle a été adoptée, voir le document FCCC/CP/2004/10/Add.2, décision 14/CP.10.

¹⁰ La Croatie, la Bulgarie et la Roumanie se sont associées à cette déclaration.

43. À sa 1^{re} séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations organisées par son président avec le concours de M. Eduardo Calvo (Pérou). À la 5^e séance, M. Calvo a fait rendre compte de ces consultations. À la même séance, le représentant d'une Partie a noté avec préoccupation la forte croissance des émissions de GES émanant des transports aériens internationaux et a demandé des renseignements détaillés sur l'accroissement réel de ces transports depuis 1990, notamment sur les mouvements de voyageurs et de marchandises et le nombre de vols.

44. À sa 5^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions¹¹ du Président.

2. Conclusions

45. Le SBSTA a pris note des communications écrites soumises par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et l'Organisation maritime internationale (OMI) sur leurs travaux en cours relatifs à la question des émissions imputables aux transports aériens et maritimes internationaux.

46. Le SBSTA s'est félicité des contributions de ces deux organisations aux travaux du GIEC.

47. Le SBSTA a pris note de la coopération à l'œuvre entre les secrétariats de la Convention, de l'OACI et de l'OMI, ainsi qu'avec le GIEC, portant sur les questions méthodologiques relatives aux émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux.

48. Le SBSTA a rappelé les conclusions qu'il avait adoptées à sa dix-neuvième session¹² et a demandé au secrétariat de rassembler, pour sa session suivante (mai 2005), des informations sur les questions méthodologiques en vue d'actualiser le document FCCC/SBSTA/2003/INF.3.

D. Questions relatives aux inventaires de gaz à effet de serre (Point 5 d) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

49. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2^e et 5^e séances, tenues respectivement les 7 et 14 décembre. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2004/8, INF.14, MISC.11 et Add.1 et FCCC/CP/2004/5. Des déclarations ont été faites par les représentants de quatre Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres¹³.

50. À sa 2^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations organisées par son président avec le concours de M^{me} Branca Americana (Brésil) et de M^{me} Helen Plume (Nouvelle-Zélande). À la 5^e séance, M^{me} Plume a rendu compte de ces consultations.

¹¹ Projet de conclusions adopté sous la cote FCCC/SBSTA/2004/L.18, tel que modifié.

¹² FCCC/SBSTA/2003/15, par. 17 f).

¹³ La Bulgarie et la Croatie se sont associées à cette déclaration.

51. À sa 5^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions¹⁴ proposées par le Président.

2. Conclusions

Rapport sur les données présentées dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention pour la période 1990-2002

52. Le SBSTA a noté avec satisfaction que, dans la plupart des cas depuis la mise en application des décisions 3/CP.5 et 6/CP.5, la qualité des inventaires de GES, y compris des rapports nationaux d'inventaire, communiqués par les Parties visées à l'annexe I, s'était sensiblement améliorée et que les délais étaient de mieux en mieux respectés. Il a noté en outre que, par rapport aux années précédentes, les estimations fournies au sujet des GES pour 2004 faisaient l'objet d'explications plus complètes et portaient sur un plus grand nombre d'années.

53. Le SBSTA a demandé instamment aux Parties visées à l'annexe I de continuer à améliorer les informations communiquées au sujet de leurs inventaires suivant les indications données dans les rapports d'examen individuel, et de fournir chaque année, pour le 15 avril, des tableaux complets établis selon le cadre commun de présentation pour toutes les années depuis l'année de référence, ainsi qu'un rapport national d'inventaire, en tenant compte également des dispositions des décisions 3/CP.5, 18/CP.8 et 13/CP.9.

54. Le SBSTA a noté qu'en outre, la formation aux activités d'examen dispensée aux spécialistes des inventaires des Parties visées à l'annexe I et des Parties non visées à l'annexe I et la participation de ceux-ci au processus d'examen des inventaires de GES des Parties visées à l'annexe I contribuaient au renforcement des capacités.

Coopération avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

55. Le SBSTA a pris note avec intérêt des renseignements communiqués par le GIEC au sujet de l'état d'avancement des travaux d'élaboration de la version 2006 des lignes directrices du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre.

56. Le SBSTA est parvenu à la conclusion que les documents FCCC/SBSTA/2004/INF.2, FCCC/SBSTA/2004/INF.3, FCCC/SBSTA/2004/INF.4 et FCCC/SBSTA/2004/INF.7 et Corr.1 n'appelaient l'adoption d'aucune autre mesure.

Interface de données

57. Le SBSTA a noté que, comme il le lui avait demandé à sa dix-neuvième session¹⁵, le secrétariat avait mis en place sur le site Web de la Convention¹⁶ des liens vers les sources externes de données sur les émissions et de données socioéconomiques qui étaient énumérées dans le document FCCC/SBSTA/2003/INF.9. Il a prié le secrétariat de maintenir ces liens.

¹⁴ Projet de conclusions adopté sous la cote FCCC/SBSTA/2004/L.17.

¹⁵ Voir FCCC/SBSTA/2003/15, par. 14 e).

¹⁶ http://unfccc.int/methods_and_science/other_methodological_issues/items/3170.php.

58. Le SBSTA a prié le secrétariat d'améliorer l'accès aux informations concernant les inventaires de GES communiqués au titre de la Convention sur le site Web de la Convention et sur CD-ROM, et d'actualiser régulièrement ces informations. Il a également prié le secrétariat de mettre au point, sous réserve que des ressources soient disponibles, une interface simple et conviviale disponible sur le site Web de la Convention et sur CD-ROM afin d'aider les Parties à rechercher et à trier les données sur les inventaires de GES communiqués au titre de la Convention qui étaient disponibles. À cet égard le SBSTA:

a) A prié le secrétariat de concevoir en 2005 un prototype d'interface, en utilisant les informations agrégées et désagrégées les plus récentes sur les inventaires de GES communiqués jusqu'à la fin de 2004, et de présenter celui-ci au cours de la seconde série de sessions des organes créés en application de la Convention programmée en 2005 (novembre);

b) A invité les Parties à communiquer au secrétariat pour le 1^{er} mars 2006, leurs vues sur le prototype d'interface après expérimentation, sur les améliorations qui pourraient y être apportées, s'agissant notamment de son champ et de sa portée, et sur les nouvelles mesures à prendre pour en poursuivre le développement.

59. Le SBSTA est convenu de revenir sur la question au cours de la première série de sessions des organes créés en application de la Convention programmée en 2006 (mai) en vue de donner de nouvelles directives au secrétariat pour qu'il poursuive le développement de l'interface.

E. Questions relatives aux articles 7 et 8 du Protocole de Kyoto (Point 5 e) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

60. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2^e et 5^e séances, tenues respectivement les 7 et 14 décembre. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2004/9 et MISC.15. Une déclaration a été faite par le représentant d'une Partie qui a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

61. À sa 2^e séance, le SBSTA a décidé d'examiner cette question et le point 5 f) dans le cadre d'un groupe de contact présidé par M. Murray Ward (Nouvelle-Zélande). À la 5^e séance, M. Ward a rendu compte de ces consultations.

62. À sa 5^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions¹⁷ proposées par le Président.

2. Conclusions

63. Le SBSTA a examiné le document FCCC/SBSTA/2004/9, qui contenait une proposition concernant un cadre électronique standard pour la communication d'informations complémentaires sur les unités de réduction des émissions, les unités de réduction certifiée des émissions, y compris temporaire et de longue durée, les unités de quantités attribuées et les unités d'absorption.

¹⁷ Projet de conclusions adopté sous la cote FCCC/SBSTA/2004/L.30.

64. Le SBSTA a décidé de recommander à la Conférence des Parties à sa dixième session un projet de décision sur la question (FCCC/SBSTA/2004/L.30/Add.1), à adresser à la COP/MOP à sa première session¹⁸.

**F. Questions relatives aux systèmes de registres prévus au paragraphe 4
de l'article 7 du Protocole de Kyoto**
(Point 5 f) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

65. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2^e et 6^e séances, tenues respectivement les 7 et 14 décembre. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2004/12 et INF.18. Une déclaration a été faite par le représentant d'une Partie qui a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

66. À sa 2^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact présidé par M. Murray Ward (Nouvelle-Zélande). À la 6^e séance, M. Ward a rendu compte de ces consultations.

67. À sa 6^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions¹⁹ proposées par le Président.

2. Conclusions

68. Le SBSTA a pris note du rapport sur l'état d'avancement des travaux relatifs aux systèmes de registres (FCCC/SBSTA/2004/12) et du rapport sur les consultations intersessions consacrées aux systèmes de registres (FCCC/SBSTA/2004/INF.18).

69. Le SBSTA a décidé de soumettre un projet de décision sur les questions relatives aux systèmes de registres (FCCC/SBSTA/2004/L.29/Add.1) à la Conférence des Parties pour adoption à sa dixième session²⁰.

70. Le SBSTA a noté que, conformément à la décision 16/CP.9, la Secrétaire exécutive avait indiqué aux Parties les incidences administratives et budgétaires de l'adoption du projet de décision. Il a noté en outre que les ressources additionnelles nécessaires à la mise en œuvre de ce projet de décision n'étaient pas inscrites au budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 et que la décision ne pourrait être appliquée en 2005 que si des contributions suffisantes étaient versées en temps voulu à cette fin au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires.

¹⁸ Pour le texte de la décision, telle qu'elle a été adoptée, voir le document FCCC/CP/2004/10/Add.2, décision 17/CP.10.

¹⁹ Projet de conclusions adopté sous la cote FCCC/SBSTA/2004/L.29.

²⁰ Pour le texte de la décision, telle qu'elle a été adoptée, voir le document FCCC/CP/2004/10/Add.2, décision 16/CP.10.

71. Le SBSTA a aussi noté, sans préjuger de l'examen du projet de budget-programme par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre à sa vingt-deuxième session, que les possibilités de financer la poursuite de ces travaux après 2005 devaient être examinées dans le cadre du budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007.

G. Projections des émissions des Parties visées à l'annexe I de la Convention (Point 5 g) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

72. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2^e et 6^e séances, tenues respectivement les 7 et 14 décembre. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2004/INF.15 et MISC.10.

73. À sa 2^e séance, le SBSTA a prié son président, avec le concours du secrétariat, de rédiger des conclusions sur cette question.

74. À sa 6^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions²¹ proposées par le Président.

2. Conclusions

75. Le SBSTA a pris note du rapport de l'atelier sur les projections des émissions des Parties visées à l'annexe I (FCCC/SBSTA/2004/INF.15). Il a pris acte avec satisfaction de l'appui que le Gouvernement allemand avait fourni à l'atelier par l'intermédiaire du Fonds de Bonn.

76. Le SBSTA a noté que le rapport contenait des renseignements utiles concernant les problèmes que soulèvent, sur le plan de la méthodologie et de la notification des données, les projections de GES et concernant les résultats obtenus dans le traitement des questions générales et intersectorielles que posent ces projections, et qu'il portait aussi sur des problèmes précis intéressant tous les secteurs (énergie, transports, industrie, agriculture, utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie, et déchets). Il a encouragé les Parties visées à l'annexe I à tenir compte de ces renseignements lorsqu'elles établiraient leurs prochaines communications nationales, afin d'arriver à plus de transparence dans la notification des données relatives aux projections.

VI. MISE AU POINT ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIES (Point 6 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

77. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2^e et 6^e séances, tenues respectivement les 7 et 14 décembre. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2004/10, 11 et INF.17. Des déclarations ont été faites par les représentants de 12 Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres²², un au nom du Groupe des 77 et de la Chine et un autre au nom du Groupe des États d'Afrique.

²¹ Projet de conclusions adopté sous la cote FCCC/SBSTA/2004/L.23.

²² La Bulgarie et la Roumanie se sont associées à cette déclaration.

78. À sa 2^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago) et M. Holger Liptow (Allemagne). À la 6^e séance, M. Kumarsingh a rendu compte de ces consultations.

79. À sa 6^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions²³ proposées par le Président.

2. Conclusions

80. Le SBSTA a accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT) pour 2004, établi par la Présidente du GETT (FCCC/SBSTA/2004/INF.17) et a approuvé le projet de programme de travail du GETT pour 2005 tel que reproduit en annexe audit rapport. Il a félicité M^{me} Margaret Martin (Canada), Présidente du GETT, et M. Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago), Vice-Président, pour leur excellente contribution à la conduite des travaux du Groupe en vue de mener à bonne fin son programme de travail pour 2004. Il a salué l'élection de M. Kishan Kumarsingh à la présidence et de M. Bernard Mazijn (Belgique) à la vice-présidence du GETT pour 2005 et a souhaité la bienvenue aux experts désignés par les Parties pour siéger au Groupe en 2005-2006 (voir l'annexe I).

81. Le SBSTA a pris note avec satisfaction de l'aide fournie par les Parties, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Fonds pour l'environnement mondial et les autres organisations internationales compétentes, ainsi que par l'Initiative technologie et climat (ITC) et le secteur privé, en vue de la bonne exécution du programme de travail du GETT pour 2004. Il a encouragé les Parties visées à l'annexe II de la Convention et ces organisations à continuer de soutenir la mise en œuvre du programme de travail du GETT pour 2005.

82. Le SBSTA a également pris note avec satisfaction de la tenue de la réunion sur les conditions propices au transfert de technologies, qui avait été organisée par des organisations non gouvernementales des secteurs commercial et industriel en collaboration avec le GETT et le secrétariat, comme il l'avait préconisé à ses dix-huitième et vingtième sessions. Cette réunion avait eu lieu le 13 décembre 2004 à Buenos Aires (Argentine).

83. Le SBSTA a accueilli avec satisfaction le rapport établi par le secrétariat au sujet des conclusions de l'atelier sur les formules novatrices envisageables pour financer la mise au point et le transfert de technologies, tenu du 27 au 29 septembre 2004 à Montréal (Canada) (FCCC/SBSTA/2004/11). Il a estimé que cet atelier avait servi utilement de lieu d'élargissement des connaissances sur le rôle et les intérêts des pouvoirs publics et du secteur privé ainsi que sur les possibilités offertes par les modes de financement traditionnels et les formules novatrices pour ce qui est de la mise au point et du transfert de technologies dans le cadre du processus de la Convention et hors de ce cadre. Il a relevé aussi que le GETT poursuivrait ses travaux dans ce domaine, comme indiqué dans son programme de travail pour 2005.

²³ Projet de conclusions adopté sous la cote FCCC/SBSTA/2004/L.28.

84. Le SBSTA a relevé également, en s'en félicitant, l'appui fourni par le Gouvernement canadien qui avait accueilli cet atelier ainsi que la contribution financière du Gouvernement des États-Unis d'Amérique, du Gouvernement finlandais, de la Commission européenne et de l'ITC.

85. Le SBSTA s'est félicité du manuel intitulé *Conducting Technology Needs Assessments for Climate Change* (Évaluer les besoins technologiques dans la perspective des changements climatiques), que le PNUD avait élaboré en coopération avec l'ITC. Il a encouragé les Parties non visées à l'annexe I qui entreprennent d'évaluer leurs besoins technologiques à se servir de ce manuel, selon qu'il convient. Il a encouragé aussi le PNUD, le PNUE et l'ITC à continuer d'aider les Parties non visées à l'annexe I à évaluer leurs besoins en matière de technologie en leur fournissant une assistance technique et une aide dans le domaine de la formation.

86. Le SBSTA a pris note du document FCCC/SBSTA/2004/10, qui renseignait sur les ressources nécessaires pour assurer la gestion et poursuivre le développement du système d'information sur les technologies (TT:CLEAR) et a pris acte de la contribution utile de ce système grâce auquel les Parties pouvaient accéder à l'information technologique pertinente. Eu égard à l'importance de cette activité, il a conclu que la gestion et la poursuite du développement de TT:CLEAR dans la logique des résultats de l'enquête dont il avait fait l'objet et des recommandations du GETT (FCCC/SBSTA/2004/INF.17) devaient être financées de manière plus sûre et plus continue.

87. Le SBSTA a prié le GETT de continuer de se pencher sur les questions liées à la diffusion et au transfert de technologies énergétiques évoluées, plus propres, plus efficaces, plus abordables et plus économiques, y compris les technologies relatives aux combustibles fossiles et aux sources d'énergie renouvelables, en tenant compte des conclusions des évaluations des besoins technologiques.

88. Le SBSTA a prié le GETT de prendre en considération, lors de l'élaboration du mandat pour l'établissement du guide pratique inscrit à son programme de travail pour 2005, des éléments relatifs à des partenariats publics et/ou privés propres à renforcer l'application du paragraphe 5 de l'article 4 aux fins de la mise au point et du transfert de technologies dans le cadre de la Convention.

89. Le SBSTA a prié aussi le GETT de prévoir éventuellement, dans son programme de travail pour 2006:

- a) De continuer d'examiner les questions liées à la mise au point de technologies endogènes;
- b) De continuer de cerner et de mieux comprendre les problèmes qui entourent le transfert des technologies détenues par le secteur public et de celles qui sont dans le domaine public, en tenant compte du document informel que le GETT élaborerait sur la question;
- c) De continuer d'étudier les moyens de renforcer les capacités des centres de technologies propres dans les pays en développement.

90. Le SBSTA a prié le secrétariat, à condition de disposer des ressources nécessaires:

a) De continuer d'épauler le GETT lors de la mise en œuvre de son programme de travail pour 2005 tel qu'il est décrit dans l'annexe du document FCCC/SBSTA/2004/INF.17;

b) D'élaborer un rapport de synthèse en se fondant sur l'analyse préliminaire des évaluations des besoins technologiques qu'établirait le PNUD, comme prévu au programme de travail du GETT pour 2005, et sur les besoins technologiques déterminés par les Parties non visées à l'annexe I dans leurs communications nationales, et de lui communiquer pour qu'il l'examine à sa vingt-quatrième session (mai 2006);

c) D'organiser une réunion spéciale du GETT à l'occasion du séminaire sur la mise au point et le transfert de technologies écologiquement rationnelles pour l'adaptation aux changements climatiques, qui devait se tenir en juin 2005, comme demandé par le SBSTA à sa vingtième session;

d) D'établir un document technique sur les applications des technologies écologiquement rationnelles pour l'adaptation aux changements climatiques pour examen par le SBSTA à sa vingt-quatrième session (mai 2006), en se fondant sur les conclusions du séminaire sur la mise au point et le transfert de technologies écologiquement rationnelles, qui se tiendrait en 2005, et sur le cadre général du document technique qui devait être élaboré à la huitième réunion du GETT.

91. Le SBSTA a noté que, conformément à la décision 16/CP.9, le Secrétaire exécutif a donné aux Parties une indication des incidences administratives et budgétaires des présentes conclusions. Il a relevé qu'aucune dotation financière n'avait été inscrite au budget de base pour l'exercice biennal 2004-2005 pour gérer et améliorer le système TT:CLEAR (par. 86 ci-dessus), tenir une réunion spéciale du GETT, (par. 90 c) ci-dessus), organiser un séminaire sur la mise au point et le transfert de technologies écologiquement rationnelles pour l'adaptation (programme de travail du GETT pour 2005), ou pour organiser un atelier sur les solutions permettant de clore les comptes relatifs aux projets tirés des évaluations des besoins technologiques (programme de travail du GETT pour 2005), et qu'il ne pourrait être donné suite à ces conclusions que sous réserve de disposer de fonds supplémentaires.

92. Le SBSTA a décidé de recommander à la Conférence des Parties d'adopter à sa dixième session un projet de décision sur ce sujet (FCCC/SBSTA/2004/L.28/Add.1).²⁴

²⁴ Pour le texte de la décision, telle qu'elle a été adoptée, voir le document FCCC/CP/2004/10/Add.1, décision 6/CP.10.

**VII. POLITIQUES ET MESURES CORRESPONDANT À DE
«BONNES PRATIQUES» APPLIQUÉES PAR LES PARTIES
VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION**

(Point 7 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

93. Le SBSTA a examiné cette question à sa 2^e séance, le 7 décembre, et à ses 5^e et 6^e séances, le 14 décembre. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/2004/INF.10. Des déclarations ont été faites par les représentants de 15 Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un au nom de la Communauté européenne et de ses États membres²⁵ et un autre au nom de l'AOSIS.

94. À sa 2^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations convoquées par son président avec le concours de M. Tony SurrIDGE (Afrique du Sud) et de M. Micheal Young (Irlande). À la 5^e et à la 6^e séance, M. SurrIDGE a rendu compte de ces consultations.

95. À sa 6^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions²⁶ proposées par le Président.

2. Conclusions

96. Le SBSTA a conclu qu'il n'avait pas achevé son examen des questions inscrites au titre de ce point de l'ordre du jour. Il a décidé de le poursuivre à sa vingt-troisième session (novembre 2005).

VIII. RECHERCHE ET OBSERVATION SYSTÉMATIQUE

(Point 8 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

97. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1^{re} et 5^e séances tenues respectivement les 6 et 14 décembre. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2004/MISC.14 et MISC.16. Des déclarations ont été faites par les représentants de 10 Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres²⁷.

98. À sa 1^{re} séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Stefan Roesner (Allemagne) et M. Soobaraj Nayroo Sok Appadu (Maurice). À la 5^e séance, M. Roesner a rendu compte de ces consultations.

²⁵ La Bulgarie et la Roumanie se sont associés à cette déclaration.

²⁶ Projet de conclusions adopté sous la cote FCCC/SBSTA/2004/L.25, tel que modifié.

²⁷ La Bulgarie et la Roumanie se sont associées à cette déclaration.

99. À sa 5^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions²⁸ proposées par le Président.

2. Conclusions

100. Le SBSTA a pris note du document FCCC/SBSTA/2004/MISC.14 réunissant les vues des Parties sur les questions soulevées à la réunion sur les projets de recherche lors de sa vingtième session. Il a décidé d'examiner de manière approfondie à sa vingt-deuxième session (mai 2005) les questions relatives aux besoins en matière de recherche au titre de la Convention.

101. Le SBSTA a accueilli avec satisfaction le document FCCC/SBSTA/2004/MISC.16 où se trouvait résumé le *plan d'exécution pour la mise en place de systèmes mondiaux intégrés d'observation du climat* (ci-après désigné le plan d'exécution) établi par le secrétariat du Système mondial d'observation du climat (SMOC) sous la supervision du Comité directeur du SMOC²⁹. Selon ce plan, la priorité devrait être accordée aux mesures ci-après:

- a) Perfectionner les principaux réseaux d'observation *in situ* et par satellite;
- b) Élaborer des produits intégrés de l'observation du climat mondial dans les domaines atmosphérique, océanique et terrestre;
- c) Renforcer la participation des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement;
- d) Améliorer l'accès de toutes les Parties aux données climatologiques mondiales concernant les variables climatologiques essentielles et les produits de l'observation du climat;
- e) Renforcer les infrastructures nationales, régionales et internationales qui intéressent les systèmes mondiaux d'observation du climat.

102. Le SBSTA a souligné que la mise en œuvre effective de ce plan, notamment la prise en compte pleine et entière des besoins des pays en développement pour qu'ils soient mieux à même d'utiliser effectivement les données d'observation et les produits climatologiques, pouvait fournir des renseignements sur la variabilité et les changements du climat susceptibles de contribuer à l'élaboration de mesures d'adaptation et d'atténuation. Il a insisté sur le fait que la bonne exécution de ce plan nécessitait des efforts concertés et intensifs de la part des États et des organisations internationales compétentes.

103. Le SBSTA a invité le secrétariat du SMOC, en concertation avec les organismes qui parrainent cet organe³⁰ à lui rendre compte à sa vingt-troisième session (novembre 2005) et, au

²⁸ Projet de conclusions adopté sous la cote FCCC/SBSTA/2004/L.24.

²⁹ Ce rapport (GCOS-92) peut être consulté à l'adresse:
<http://www.wmo.ch/web/gcos/gcoshome.html>.

³⁰ L'Organisation météorologique mondiale, la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le PNUE et le Conseil international pour la science.

besoin, à ses sessions ultérieures, de la façon dont ces organismes ont intégré les mesures énoncées dans le plan d'exécution dans leurs propres plans et activités. Il a également invité le secrétariat du SMOC à élaborer un rapport de synthèse sur cette question d'ici à sa vingt-quatrième session (mai 2006).

104. Le SBSTA a encouragé les Parties à reprendre les mesures visant à appuyer la mise en œuvre du plan d'exécution dans leurs propres plans et activités concernant les systèmes mondiaux d'observation du climat.

105. Le SBSTA a invité toutes les Parties à rendre compte de leurs activités comme indiqué au paragraphe 104 ci-dessus, notamment de celles en rapport avec les priorités mentionnées au paragraphe 101, dans leurs rapports détaillés sur l'observation systématique, conformément aux directives qui figurent dans le document FCCC/CP/1999/7, et en application de la décision 5/CP.5. Il a également encouragé les Parties à fournir d'autres renseignements conformément au cadre complémentaire de présentation des rapports³¹.

106. Le SBSTA s'est félicité de l'accent mis dans le plan d'exécution sur le renforcement de la participation des pays en développement au Système mondial d'observation du climat. Il a noté que cela était en accord avec les mesures définies dans la décision 5/CP.7 en rapport avec les effets néfastes des changements climatiques.

107. Le SBSTA s'est félicité des progrès accomplis dans l'exécution du programme d'ateliers régionaux du SMOC. Il a encouragé les Parties à poursuivre l'exécution des éléments prioritaires des plans d'action régionaux conçus au titre de ce programme et mentionnés dans la décision 4/CP.9 en tenant compte des priorités définies dans le plan d'exécution.

108. Le SBSTA s'est félicité des progrès réalisés par le Groupe spécial des observations de la Terre concernant l'élaboration d'un plan décennal pour la mise en place d'un système intégré de systèmes mondiaux d'observation de la Terre (GEOSS); il a salué la collaboration et encouragé la poursuite de la coordination indispensable entre le SMOC et le Groupe spécial. Il a noté que les gouvernements et les organisations internationales qui participaient aux travaux de ce dernier avaient reconnu la nécessité de prêter attention de manière concertée aux besoins et à la capacité des pays en développement pour ce qui est de l'accès aux données et aux produits d'observation de la Terre. Le SBSTA a invité le Groupe spécial, en collaboration avec le secrétariat du SMOC, à tenir compte dans son plan décennal des mesures pertinentes figurant dans le plan d'exécution. Il a noté que toutes les Parties étaient libres de participer au Groupe spécial.

109. Le SBSTA a décidé de transmettre un projet de décision sur la mise en place du Système mondial d'observation du climat (FCCC/SBSTA/2004/L.24/Add.1) à la Conférence des Parties pour qu'elle l'adopte à sa dixième session³².

³¹ Ce cadre peut être consulté à l'adresse suivante:
<http://www.wmo.ch/web/gcos/Supp-Guidance-2000.pdf>.

³² Pour le texte de la décision, telle qu'elle a été adoptée, voir le document FCCC/CP/2004/10/Add.1, décision 5/CP.10.

IX. COOPÉRATION AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES COMPÉTENTES

(Point 9 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

110. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2^e et 5^e séances, tenues respectivement les 7 et 14 décembre. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/2004/INF.19. Des déclarations ont été faites par les représentants de sept Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine et un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres³³. Des déclarations ont également été faites par les représentants du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, du GIEC, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Forum des Nations Unies sur les forêts.

111. À sa 2^e séance, le SBSTA a décidé d'examiner cette question dans le cadre de consultations organisées par son président, avec le concours de M^{me} Outi Berghäll (Finlande) et de M^{me} Marcela Main (Chili). À la 5^e séance, M^{me} Main a rendu compte de ces consultations.

112. À sa 5^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions³⁴ proposées par le Président.

2. Conclusions

Coopération avec d'autres conventions

113. Le SBSTA a pris acte avec satisfaction de la déclaration faite par le représentant du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. Il a pris note du document FCCC/SBSTA/2004/INF.19, notamment de son annexe contenant un texte qui présentait diverses solutions envisageables pour renforcer la coopération entre les trois Conventions de Rio et qui avait été établi conjointement par les secrétariats de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

114. Le SBSTA a demandé au secrétariat de lui communiquer, à la première session qu'il tiendrait après la réunion du Groupe mixte de liaison, les résultats de l'examen par ce dernier du document sur les solutions envisageables. Il a invité les Parties à faire connaître leurs vues sur ce texte et sur les résultats de son examen par le Groupe mixte, pour qu'il en débattenne à sa vingt-troisième session, en tenant compte des délais fixés pour la présentation des communications à cette session.

Coopération avec les organismes scientifiques et les organismes des Nations Unies

115. Le SBSTA s'est félicité du rapport présenté oralement par le représentant du GIEC et a pris note des informations sur le quatrième rapport d'évaluation. Il a aussi pris note avec

³³ La Bulgarie, la Croatie et la Roumanie se sont associées à cette déclaration.

³⁴ Projet de conclusions adopté sous la cote FCCC/SBSTA/2004/L.22.

satisfaction des déclarations faites au nom de la FAO et du Forum des Nations Unies sur les forêts à propos de leurs activités ayant un rapport avec la Convention.

X. QUESTIONS DIVERSES
(Point 10 de l'ordre du jour)

**A. Questions relatives à l'application du paragraphe 3 de l'article 2
du Protocole de Kyoto**
(Point 10 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

116. Le SBSTA a examiné cette question à ses 3^e et 5^e séances, tenues respectivement les 9 et 14 décembre. Aucun nouveau document n'avait été établi au titre de ce point. Des déclarations ont été faites par les représentants de quatre Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine et un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

117. À sa 3^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations organisées par son président. À la 5^e séance, ce dernier a rendu compte de ces consultations.

118. À sa 5^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions³⁵ proposées par le Président.

2. Conclusions

119. Le SBSTA n'a pas achevé l'examen des questions faisant l'objet de ce point de l'ordre du jour. Il est convenu de poursuivre cet examen à sa vingt-deuxième session (mai 2005).

B. Autres questions
(Point 10 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

120. Le SBSTA a examiné cette question à ses 3^e et 5^e séances, tenues respectivement les 9 et 14 décembre. Des déclarations ont été faites par les représentants de deux Parties.

121. À sa 3^e séance, le SBSTA a prié son président de rédiger des conclusions sur cette question, avec le concours du secrétariat.

122. À sa 5^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions³⁶ proposées par le Président.

³⁵ Projet de conclusions adopté sous la cote FCCC/SBSTA/2004/L.19.

³⁶ Projet de conclusions adopté sous la cote FCCC/SBSTA/2004/L.21.

2. Conclusions

123. Le SBSTA a pris note du rapport oral du secrétariat sur les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote.

124. Le SBSTA a décidé de recommander un projet de décision sur la question (FCCC/SBSTA/2004/L.21/Add.1) pour adoption par la Conférence des Parties à sa dixième session³⁷.

XI. RAPPORT DE LA SESSION

(Point 11 de l'ordre du jour)

125. À sa 6^e séance, le 14 décembre, le SBSTA a examiné le projet de rapport de sa vingt et unième session (FCCC/SBSTA/2004/L.16). À la même séance, sur proposition du Président, il a autorisé le Rapporteur à achever, avec le concours du secrétariat, l'établissement du rapport de la session selon les indications données par le Président. À la même séance également, la Secrétaire exécutive a indiqué les incidences financières des conclusions adoptées et des décisions transmises à la Conférence des Parties.

XII. CLÔTURE DE LA SESSION

126. À la 6^e séance, le 14 décembre, le Président a fait le point des activités des groupes d'experts constitués dans le cadre de la Convention: Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention, GETT et Groupe d'experts des pays les moins avancés, comme prévu par la décision 10/CP.8. Il a invité les présidents de ces groupes d'experts à lui rendre compte à la vingt-deuxième session du SBSTA de l'avancement de leurs travaux.

127. Avant de prononcer la clôture de la session, le Président du SBSTA a remercié les représentants, les présidents des groupes de contact et les organisateurs des consultations pour leur contribution.

³⁷ Pour le texte de la décision, telle qu'elle a été adoptée, voir le document FCCC/CP/2004/10/Add.1, décision 10/CP.10.

Annexe I

**MEMBRES DU GROUPE D'EXPERTS DU TRANSFERT
DE TECHNOLOGIES POUR 2005-2006**

Afrique

M^{me} Muriel Dube
M. William Kojo Agyemang-Bonsu *
M. Nagmeldin Goutbi El Hassan *

Asie et Pacifique

M. Vute Wangwacharakul
M. Kok Kee Chow *
M. Hussein Badarin *

Amérique latine et Caraïbes

M. Rawleston Moore
M. Osvaldo Girardin
M. Eduardo Alvarez *

Petits États insulaires en développement

M. Kishan Kumarsingh

Parties visées à l'annexe I

M^{me} Renata Cybulska-Witkiewicz
M. Taka Hiraishi
M. Thomas Verheye
M. Bernard Mazijn *
M. Elmer Holt *
M^{me} Margaret E. Martin *
M. Alessandro Lanza *

* Membres désignés pour 2005-2006. Le mandat des autres membres expirera à la fin de 2005.

Annexe II**DOCUMENTS DONT L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE ÉTAIT SAISI À SA VINGT ET UNIÈME SESSION****Documents établis pour la session**

| | |
|-------------------------|--|
| FCCC/SBSTA/2004/6 | Rapport de la vingtième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Bonn du 16 au 25 juin 2004 |
| FCCC/SBSTA/2004/6/Add.1 | Rapport de la vingtième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Bonn du 16 au 25 juin 2004. Additif. Projets de décision et de conclusions renvoyés pour plus ample examen à la vingt et unième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique |
| FCCC/SBSTA/2004/6/Add.2 | Rapport de la vingtième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Bonn du 16 au 25 juin 2004. Additif. Projets de décision et de conclusions soumis à la Conférence des Parties pour adoption |
| FCCC/SBSTA/2004/7 | Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif |
| FCCC/SBSTA/2004/8 | Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, première partie: Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels (suite à l'incorporation des dispositions de la décision 13/CP.9). Note du secrétariat |
| FCCC/SBSTA/2004/9 | Proposition concernant le cadre électronique standard à utiliser pour communiquer des informations supplémentaires sur les unités de réduction des émissions, les unités de réduction certifiée des émissions, les unités de quantité attribuée et les unités d'absorption. Note du secrétariat |
| FCCC/SBSTA/2004/10 | Ressources nécessaires pour assurer la gestion et poursuivre le développement du centre FCCC d'échange d'informations sur les technologies (TT: CLEAR). Note du secrétariat |
| FCCC/SBSTA/2004/11 | Rapport sur les travaux de l'atelier FCCC sur les formules novatrices envisageables pour financer la mise au point et le transfert de technologies. Note du secrétariat |
| FCCC/SBSTA/2004/12 | Rapport sur l'état d'avancement des travaux relatifs aux systèmes de registres. Note du secrétariat |
| FCCC/SBSTA/2004/INF.10 | Options for approaches to sharing experience and exchanging information on "good practices" in policies and measures. Note by the secretariat |

- FCCC/SBSTA/2004/INF.11 Report on the workshop on harvested wood products. Note by the secretariat
- FCCC/SBSTA/2004/INF.12 Proposal for a draft decision on simplified modalities and procedures for small-scale afforestation and reforestation project activities under the clean development mechanism and measures for facilitating the implementation of these project activities. Note by the Chair of the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice
- FCCC/SBSTA/2004/INF.13 Application of methods and tools for assessing impacts and vulnerability, and developing adaptation responses. Background paper. Note by the secretariat
- FCCC/SBSTA/2004/INF.14 Synthesis of views on options for the development of a data interface. Note by the secretariat
- FCCC/SBSTA/2004/INF.15 Report on the workshop on emission projections from Parties included in Annex I to the Convention. Note by the secretariat
- FCCC/SBSTA/2004/INF.16 Issues relating to land use, land-use change and forestry under Article 6 of the Kyoto Protocol. Note by the secretariat
- FCCC/SBSTA/2004/INF.17 Report of the sixth meeting of the Expert Group on Technology Transfer, 2–4 December 2004, Buenos Aires, Argentina. Note by the Chair of the Expert Group on Technology Transfer
- FCCC/SBSTA/2004/INF.18 Report on the intersessional consultations on registry systems. Note by the secretariat
- FCCC/SBSTA/2004/INF.19 Options for enhanced cooperation among the three Rio Conventions. Note by the secretariats of the Convention on Biological Diversity, the United Nations Convention to Combat Desertification and the United Nations Framework Convention on Climate Change
- FCCC/SBSTA/2004/MISC.10 Views on the workshop on emissions projections from Parties included in Annex I to the Convention. Submissions from Parties
- FCCC/SBSTA/2004/MISC.11 Views on a possible data interface and other issues raised in document FCCC/SBSTA/2003/INF.9. Submissions from Parties
- FCCC/SBSTA/2004/MISC.12 Views on the topics agreed at the twentieth session of the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice and on the workshop on adaptation to be held during its twenty-first session. Submissions from Parties
- FCCC/SBSTA/2004/MISC.13 Views on the topics agreed at the twentieth session of the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice and on the workshop on mitigation to be held during its twenty-first session. Submissions from Parties

- FCCC/SBSTA/2004/MISC.14 Views on issues from the research event at the twentieth session of the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice. Submissions from Parties
- FCCC/SBSTA/2004/MISC.15 Views on the proposal for a standard electronic format for reporting supplementary information on emission reduction units, certified emission reductions, assigned amount units and removal units. Submissions from Parties
- FCCC/SBSTA/2004/MISC.16 Implementation plan for the global observing system for climate in support of the UNFCCC. Submission from the Global Climate Observing System secretariat
- FCCC/CP/2004/5 Résumé analytique des données présentées dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention pour la période 1990-2002, y compris la structure des rapports. Note du secrétariat

Autres documents disponibles

- FCCC/SBSTA/2004/INF.2 Estimation of fugitive emissions from fuels. Note by the secretariat
- FCCC/SBSTA/2004/INF.3 Estimation of emissions from road transport. Note by the secretariat
- FCCC/SBSTA/2004/INF.4 Estimation of emissions from agriculture. Note by the secretariat
- FCCC/SBSTA/2004/INF.5 Methodological issues relating to emissions from international aviation and maritime transport. Note by the secretariat
- FCCC/SBSTA/2004/INF.7 et Corr.1 Estimation of emissions and removals in land-use change and forestry and issues relating to projections. Note by the secretariat
- FCCC/SBSTA/2004/INF.8 Results of the survey on the effectiveness of the use of the UNFCCC technology information clearing house (TT:CLEAR). Note by the secretariat
- FCCC/SBSTA/2004/INF.8/Add.1 et Corr.1 Results of the survey on the effectiveness of the use of the UNFCCC technology information clearing house (TT:CLEAR). Note by the secretariat. Addendum. Recommendations
- FCCC/SBSTA/2004/INF.9 Report of the fifth meeting of the Joint Liaison Group.
- FCCC/SBSTA/2004/MISC.3 Measures to facilitate the implementation of small-scale afforestation and reforestation project activities under the clean development mechanism. Submissions from Parties

| | |
|--------------------------------------|--|
| FCCC/SBSTA/2004/MISC.4 | Simplified modalities and procedures for small-scale afforestation and reforestation project activities under the clean development mechanism. Submissions from Parties |
| FCCC/TP/2004/3 | Informations concernant les potentiels de réchauffement de la planète. Document technique |
| FCCC/TP/2003/15 | Rapport de la dix-neuvième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Milan du 1 ^{er} au 9 décembre 2003 |
| FCCC/SBSTA/2003/MISC.7 | Issues relating to cleaner or less-greenhouse-gas-emitting energy. Submissions from Parties |
| FCCC/SBSTA/2003/MISC.8 | Issues relating to the implementation of Article 2, paragraph 3, of the Kyoto Protocol. Submissions from Parties |
| FCCC/SBSTA/2002/MISC.3 et Add.1 et 2 | Proposal on cleaner or less greenhouse gas-emitting energy. Submissions from Parties |
| FCCC/CP/2001/13/Add.1 | Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa dix-septième session, tenue à Marrakech du 29 octobre au 10 novembre 2001. Additif. Deuxième partie: mesures prises par la Conférence des Parties |
| FCCC/CP/1997/7 | Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa troisième session, tenue à Kyoto du 1 ^{er} au 11 décembre 1997 |

Documents établis durant la session

| | |
|----------------------|--|
| FCCC/SBSTA/2004/L.16 | Projet de rapport de la vingt et unième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique |
| FCCC/SBSTA/2004/L.17 | Questions relatives aux inventaires de gaz à effet de serre. Projet de conclusions proposé par le Président |
| FCCC/SBSTA/2004/L.18 | Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux. Projet de conclusions proposé par le Président |
| FCCC/SBSTA/2004/L.19 | Questions relatives à l'application du paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions proposé par le Président |

- FCCC/SBSTA/2004/L.20 Proposition de projet de décision sur des modalités et procédures simplifiées pour la prise en compte des activités de boisement et de reboisement de faible ampleur au titre du mécanisme pour un développement propre ainsi que sur les mesures à prendre pour faciliter l'exécution de ces activités. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBSTA/2004/L.20/Add.1 Proposition de projet de décision sur des modalités et procédures simplifiées pour la prise en compte des activités de boisement et de reboisement de faible ampleur au titre du mécanisme pour un développement propre au cours de la première période d'engagement aux fins du Protocole de Kyoto et sur les mesures à prendre pour faciliter l'exécution de ces activités. Projet de conclusions proposé par le Président. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
- FCCC/SBSTA/2004/L.21 Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBSTA/2004/L.21/Add.1 Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote. Projet de conclusions proposé par le Président. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
- FCCC/SBSTA/2004/L.22 Coopération avec les organisations internationales compétentes. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBSTA/2004/L.23 Projections des émissions des Parties visées à l'annexe I de la Convention. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBSTA/2004/L.24 Recherche et observation systématique. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBSTA/2004/L.24/Add.1 Recherche et observation systématique. Projet de conclusions proposé par le Président. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
- FCCC/SBSTA/2004/L.25 Politiques et mesures correspondant à de «bonnes pratiques» appliquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBSTA/2004/L.26 Guide des bonnes pratiques et autres questions concernant l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie. Projet de conclusions proposé par le Président

- FCCC/SBSTA/2004/L.26/Add.1 Guide des bonnes pratiques et autres questions concernant l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie. Projet de conclusions proposé par le Président. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
- FCCC/SBSTA/2004/L.27 Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques de l'atténuation des changements climatiques. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBSTA/2004/L.28 Mise au point et transfert de technologies. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBSTA/2004/L.28/Add.1 Mise au point et transfert de technologies. Projet de conclusions proposé par le Président. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
- FCCC/SBSTA/2004/L.29 Questions relatives aux système de registres prévus au paragraphe 4 de l'article 7 du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBSTA/2004/L.29/Add.1 Questions relatives aux systèmes de registres prévus au paragraphe 4 de l'article 7 du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions proposé par le Président. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
- FCCC/SBSTA/2004/L.30 Questions relatives aux articles 7 et 8 du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBSTA/2004/L.30/Add.1 Questions relatives aux articles 7 et 8 du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions proposé par le Président. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
- FCCC/SBSTA/2004/L.31 Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des incidences des changements climatiques ainsi que de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/CP/2004/CRP.1 Scientific, technical and socio-economic aspects of impacts of, and vulnerability and adaptation to, climate change. Conclusions adopted by the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice at its twenty-first session
